

# Clermont-Ferrand

## Ivre, sans permis ni assurance, un fusil chargé dans le coffre : un an de prison ferme

CLERMONT-FERRAND JUSTICE

Publié le 23/09/2016 à 17h30



Photo d'illustration © Archives

Jugé jeudi pour une multitude d'infractions commises lors d'un rodéo nocturne, au début du mois, à Clermont-Ferrand, un Thiernois a ajouté une ligne à son casier judiciaire. La dix-huitième, à tout juste 23 ans...

Ce 1er septembre, peu avant 5 heures, une patrouille de la brigade anticriminalité repère une Xsara roulant à vive allure rue Saint-Hérem. Mais lorsque les fonctionnaires tentent de l'intercepter, le conducteur – au volant avec 1,23 g d'alcool, sans permis ni assurance – accélère subitement.

La poursuite qui s'engage va s'étirer sur plusieurs kilomètres. Le fuyard s'engouffre à toute vitesse dans les artères étroites du centre historique. Place Michel-de-L'Hospital, il perd le

contrôle de sa voiture. La Xsara s'encastre contre des plots.

## **Un an de prison ferme**

Fin de l'histoire ? Pas vraiment. Au milieu d'un flot d'insultes, Jimmy B. aurait alors menacé les policiers de se saisir d'une arme. « Faux », jure l'intéressé, qui comparaît détenu. Vérification faite, un fusil chargé est pourtant découvert dans son coffre.

« Cette arme, je l'avais prise à un ami qui allait mal et était sur le point de faire une connerie (de se suicider, NDLR). J'avais oublié qu'elle était toujours là », tente de justifier le prévenu. « Invraisemblable », balaie le procureur, qui requiert dix-huit mois ferme pour l'ensemble des poursuites (\*).

« La réaction de mon client n'est peut-être pas légitime, mais on peut comprendre qu'il se soit énervé », avance Me Canis en défense. Certificat à l'appui, l'avocat pointe une intervention « trop musclée » des policiers : « Le docteur qui a examiné Jimmy en garde à vue a relevé de multiples ecchymoses et fixé son ITT à trois jours. Ça, c'est le fruit de l'interpellation ».

Le tribunal prononce au final une peine d'un an de prison ferme. Avec billet retour immédiat pour le centre pénitentiaire de Riom.

## ***Stéphane Barnoin***

(\* ) Le prévenu devait aussi répondre d'une conduite sous stupéfiants, toujours sans assurance ni permis, début mai, à Thiers.